



**1 Commande Publique
1.1 Marché public
N°1-2022**

Décision du Président

Objet : signature de l'avenant n°6 au marché 14-2017 « Service d'assurance – Flotte automobile »- avenant de régulation

VU l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique

VU l'article R.2194-1 deuxièmement du Code de la commande publique

VU la délibération du conseil communautaire n°146-2020 en date du 23 novembre 2020 portant sur les délégations au Président

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a conclu en 2017 un marché d'assurance référencé n° 14-2017 « Service d'assurance – Flotte automobile » qui a été attribué à la SMACL

CONSIDERANT que la flotte de véhicule faisant l'objet de l'assurance est évolutive, que des véhicules sont amenés à être assurés au fur et à mesure de la vie du contrat

CONSIDERANT la nécessité de rétribuer la SMACL pour les véhicules nouvellement assurés au cours de l'année 2021

Décide :

De signer l'avenant n°6 au marché 14-2017 qui acte de la composition nouvelle de la flotte automobile de la commune de PONT-AUDEMER pour un montant de 1482,35 € HT soit 1542,10 € TTC

Le Président

Michel LEROUX
Maire de Pont-Audemer

